

**L'Inspecteur d'Académie - Directeur Académique des services
 de l'Éducation Nationale de l'Ardèche,**

VU la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 modifiée par la loi n° 85.97 du 25 janvier 1985, relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

VU la circulaire ministérielle du 21 février 1986 relative à la mise en oeuvre du transfert de compétences en matière d'enseignement, planification scolaire pour les écoles et les classes élémentaires et maternelles publiques ;

VU la loi n° 2004.809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU la dotation en emplois d'enseignants du 1^{er} degré du département ;

VU l'avis du Comité Technique Spécial Départemental en date du **28 janvier 2021** ;

VU l'avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale en date du **04 février 2021** ;

DECIDE

Des implantations et retraits d'emplois d'enseignants du 1er degré suivants, pour la rentrée scolaire 2021 :

A TITRE DEFINITIF

RETRAITS DE POSTES	IMPLANTATIONS DE POSTES
<p>FUSION D'ECOLE</p> <p>Labegude - école maternelle - 1 poste - (fermeture de l'école) Labegude - école élémentaire - 2 postes - (fermeture de l'école)</p> <p>Le Teil - école maternelle La Violette - 2 postes (fermeture de l'école) Le teil - école maternelle Bas Frayol - 2 postes (fermeture de l'école)</p> <p>Aubenas - école maternelle Le Pont - 2 Aubenas - école élémentaire Le Pont - 4</p> <p>REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE</p> <p>Dunières-sur-Eyrieux - école élémentaire - 1 poste</p>	<p>FUSION D'ECOLE</p> <p>Labégude - école primaire - 3 postes</p> <p>Le Teil - école maternelle - 4 postes (attente dénomination)</p> <p>Aubenas - Le Pont - école primaire - 6 postes</p> <p>REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE</p> <p>Saint-Fortunat-sur-Eyrieux - école maternelle - 1 poste (2ème classe-devient une école primaire)</p>
POSTES CLASSES RETIRES	POSTES CLASSES IMPLANTES
<p><u>Ecoles maternelles</u></p> <p>Aubenas Le Pont - 2ème classe</p> <p>Charmes-sur-Rhône - 4ème classe Guilhaud-Granges Le Provence - 3ème classe</p> <p>Le Teil Astier - 4ème classe</p> <p>Tournon Saint-Exupery - 3ème classe (confirmation du retrait provisoire R20)</p> <p><u>Ecoles élémentaires</u></p> <p>Annonay Malleval - 6ème classe (confirmation du retrait provisoire R20)</p> <p>Bourg-Saint-Andéol Centre Cassin - 6ème classe</p> <p>Le Cheylard - 7ème classe Le Teil Centre - 9ème classe Les Vans - 7ème classe Vallon-Pont-d'Arc - 7ème classe</p> <p><u>Ecoles primaires</u></p> <p>Borée - retrait de la classe unique (maintien de la structure sans poste)</p> <p>Colombier-le-Vieux - 4ème classe</p> <p>Talencieux - 4ème</p> <p>Villevoiance - 3ème</p>	<p><u>Ecoles maternelles</u></p> <p>Annonay - maternelle Ripaille - 5ème classe (dédoublément des grandes sections dans le cadre du dispositif 100% réussite en Gs-Cp-Ce1 en REP)</p> <p>Davézieux - 3ème classe Le Cheylard - 3ème classe Tournon Jacques Prévert - 3ème classe (confirmation de l'ouverture provisoire R20)</p> <p><u>Ecoles élémentaires</u></p> <p>Saint-Jean-de-Muzols - 5ème classe</p> <p>Tournon-sur-Rhône Les Luettes - 8ème classe (confirmation de l'ouverture provisoire R20)</p> <p>Vals-les-Bains - 5ème classe</p> <p><u>Ecoles primaires</u></p> <p>Baix - 6ème classe</p> <p>Lablachère - 7ème (confirmation de l'ouverture provisoire R20)</p> <p>Meyras - 4ème Privas Clothilde Habozit - 7ème classe (dédoublément de la classe de Cp au titre du public scolaire accueilli relevant d'un quartier politique de la ville)</p> <p>Rompon - 5ème Saint-Martin d'Ardèche - 4ème</p>

AUTRES RETRAITS D'EMPLOIS	AUTRES IMPLANTATIONS D'EMPLOIS
<p>Décharges de direction retirées Mat Charmes-sur-Rhône - 0,25 Mat Le Teil Astier - 0,25 Prim Colombier-le-Vieux - 0,25 Prim Talencieux - 0,25 Elem Le Cheylard - 0,08</p> <p>Dispositif Coenseignement Prim Burzet - 1 (confirmation du retrait provisoire R20) Mat Saint-Sauveur-de-Montagut - 1 Prim Nozières - 1</p> <p>Remplacement : redéploiement de postes TR Prim Saint-Laurent-du-Pape - 1</p> <p>Postes divers DEMF EPPU Alissas (régularisation R20) - 0,33 DEMF EPPU Labégude - 0,33</p>	<p>Décharges de direction implantées Elem Tournon -sur-Rhône Les Luettes - 0,17 Mat Le Teil Bas Frayol - 0,25 Mat Privas René Cassin - 0,25 (UEMA) Prim Meyras - 0,25 Prim Saint-Etienne-de-Fontbellon - 0,17 Prim Saint-Martin-d'Ardèche - 0,25</p> <p>Dispositif Coenseignement Prim Arcens - 1 Prim Saint-Thomé - 1</p> <p>Remplacement : redéploiement de postes TR EEPU Saint-Sauveur-de-Montagut - 1</p> <p>Postes divers DEMF EPPU Pranles (régularisation R20) - 0,33</p> <p>UEMA Mat Privas René Cassin - 1 Délégué départemental FOL/USEP - 1 Réfèrent départemental Autisme - 1</p>

Privas, le 04 février 2021

Pour la Rectrice et par délégation,
L'inspecteur d'académie / directeur académique
Des services de l'Education nationale de l'Ardèche


Patrice GROS